



CREP : OUTIL D'ÉVALUATION OU OUTIL DE PRESSION ?

COMMUNIQUÉ :

Chaque année, le CREP (Compte Rendu d'Entretien Professionnel) décide d'une partie de notre avenir professionnel.

Avancement, promotion, CIA : tout en dépend.

Et pourtant, sur le terrain, la réalité est claire :

CREP remplis à la hâte, évaluations incohérentes, objectifs irréalistes, pressions hiérarchiques.

► **Pour FO Justice, cette situation est inacceptable.**

Le CREP n'est pas une formalité !

Le CREP impacte directement :

- Votre avancement de grade
- Vos possibilités de promotion
- Votre CIA (Complément Indemnitaires Annuel)
- Votre déroulement de carrière

Un CREP injuste peut ralentir, bloquer ou pénaliser durablement votre carrière.

Le CREP doit refléter la réalité de votre travail. Pas des impressions. Pas des règlements de comptes.

DES DÉRIVES QUE NOUS DÉNONÇONS, que cela soit par manque de formation ou de connaissance des responsables, encadrants et managers ou, plus rarement, une dérive de petit chef

► **FO Justice constate des situations où le CREP est utilisé comme :**

- Un outil de pression
- Un outil de sanction déguisée
- Un outil de management par la crainte

Nous le rappelons fermement :

Le CREP n'est pas une arme hiérarchique. Aucun agent ne doit subir une évaluation arbitraire.

Inscrire « objectif non atteint » alors que les moyens n'étaient pas donnés est abusif et inacceptable.

Soyez vigilants : votre CREP vous engage !

Vérifiez systématiquement :

- ✓ La cohérence entre les cases cochées et les commentaires

.../...



- ✓ Que les reproches sont factuels, précis et vérifiables
- ✓ Que les objectifs sont réalistes et atteignables
- ✓ Qu'aucune appréciation subjective ou injustifiée n'apparaît

Ne banalisez jamais votre CREP !

NE VOUS LAISSEZ PAS FAIRE VOUS AVEZ DES DROITS :

- Vous pouvez, vous devez prendre le temps de lire votre CREP
- Vous pouvez, vous devez inscrire vos observations écrites
- Vous pouvez, vous devez refuser une évaluation injuste
- Vous pouvez, vous devez exercer un recours

Ne signez jamais sous pression !

► **Contactez FO Justice avant signature ou en cas de doute.**

FO JUSTICE À VOS CÔTÉS

► **FO Justice est pleinement mobilisé pour :**

- ✓ Vous conseiller
- ✓ Vous accompagner
- ✓ Vous défendre
- ✓ Faire respecter vos droits

Un CREP injuste se conteste ! Un agent isolé est vulnérable !

ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS !

FO Justice : Faire respecter les droits. Refuser l'arbitraire.

FO Justice – Défendre les agents.

FO Justice – le 19 Février 2026

